

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Procédure de consultation

### Département fédéral des finances

#### Mesures d'allègement 2003 du budget de la Confédération

En raison de cet effritement considérable et inattendu des recettes, des déficits de plusieurs milliards de francs menacent le budget de la Confédération. C'est pourquoi le Conseil fédéral a pris la décision d'élaborer un programme d'assainissement de grande ampleur. Le noyau des mesures d'assainissement est formé par un ensemble de mesures d'allègement comprenant essentiellement des réductions de dépenses. Cet ensemble doit être intégré dans un acte législatif, la loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2003.

Au vu de l'urgence de la démarche, la procédure de consultation sera organisée sous forme de conférences.

Toutes les personnes ou institutions intéressées ont également la possibilité de s'exprimer par écrit jusqu'au 20 juin. Par courrier électronique à michael.stalder@efv.admin.ch, ou par poste à l'Administration fédérale des finances, Bernerhof, 3003 Berne. Remarques sur la proposition de modification de la loi sur l'énergie, nous vous prions de bien vouloir les faire parvenir également à l'Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne

Date limite: 20 juin 2003

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Administration fédérale des finances, Bernerhof, Bundesgasse 3, 3003 Berne  
téléphone 031 323 51 56, fax 031 322 64 84  
[www.efd.admin.ch](http://www.efd.admin.ch)

10 juin 2003

Chancellerie fédérale

## Procédure de consultation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.06.2003
Date	
Data	
Seite	3540-3540
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 345

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.